

Projet de diminution de la limite de vitesse et d'interdiction du transport lourd régional et provincial sur le chemin de Stratford et la rue Lavoie.

Par Marc Lessard, directeur de l'A.R.L.A.
en collaboration avec Michel Rodrigue, président

L'Association des Riverains du lac Aylmer (A.R.L.A.) a pour objectif que le lac Aylmer et de ses environs deviennent un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle. L'A.R.L.A. contribue ainsi au développement économique et social des municipalités qui l'entourent et de la région en général.

Le 28 octobre 2010, l'Association des Riverains du lac Aylmer (A.R.L.A.) demandait à la ville de Disraeli, à la municipalité de la Paroisse de Disraeli ainsi qu'à la municipalité du Canton de Stratford leur soutien et l'initiative des démarches nécessaires à la révision des règles applicables au trafic lourd régional et provincial sur le chemin de Stratford, **particulièrement sur le tronçon de cette route situé entre l'intersection avenue Champlain/rue Lavoie et l'intersection du chemin de Stratford/chemin du Quai.**

Une des particularités de ce tronçon du chemin de Stratford, est qu'il est très sinueux et selon plusieurs, dangereux. Le long de ces 11,5 km, on y compte pas moins de 280 résidences riveraines (24 résidences/km). De plus en plus de riverains sont devenus des résidents permanents. Au fil des ans, cette artère s'est transformée en chemin de promenade. En effet, le nombre de marcheurs et de cyclistes augmente à chaque année bien qu'on y retrouve, non pas une piste cyclable conforme mais un accotement plus large de chaque côté afin de circuler soit à pied ou encore à bicyclette.

La demande visait plus spécifiquement à faire identifier ce tronçon du chemin de Stratford comme étant une route à vocation de loisirs et de villégiature, de limiter la vitesse applicable à 70 km/h et de limiter le transport lourd pouvant y circuler.

Dernièrement, nous avons pris connaissance de la position officielle de la ville de Disraeli, de la municipalité de la Paroisse de Disraeli et de la municipalité du Canton de Stratford relativement à cette demande et nous en avons été profondément déçus.

La mesure proposée à court terme par les municipalités concernées vise à demander à la Sûreté du Québec d'effectuer une surveillance accrue dans ce secteur afin que la limite de vitesse actuelle qui est de 80km/h soit mieux respectée.

En ce qui concerne la demande spécifique de revoir les règles applicables au trafic lourd sur le tronçon visé du chemin Stratford, seule la municipalité de la Paroisse de Disraeli a refusé catégoriquement de demander la révision de ces règles auprès du ministère des Transports du Québec. La ville de Disraeli ne s'est pas prononcée sur cette question, tandis que la municipalité du Canton de Stratford s'est engagée à suivre l'évolution du dossier. Cette dernière n'a donc pas fermé la porte à d'autres mesures, y compris une demande de révision des règles applicables au trafic lourd, si la situation ne s'améliore pas durant la période estivale.

Votre association s'est informée auprès du ministère des Transports, de la direction régionale de l'Estrie afin de mieux comprendre la classification de ce tronçon de chemin. Nous avons appris que ce tronçon du chemin de Stratford est classé « jaune » c'est-à-dire pouvant recevoir une circulation de véhicule lourd restreinte.

Nous croyons...

- que la sinuosité de ce chemin constitue un facteur de dangerosité,
- que les conducteurs qu'ils soient au volant d'une automobile ou d'un véhicule lourd ne peuvent pas voir très loin devant eux,
- que la limite de vitesse n'est pas appliquée adéquatement et serait très (trop) souvent dépassée par toutes catégories de véhicules,
- bien qu'il n'y ait que très peu de chemins collecteurs (généralement signalisés), il y a en moyenne, une sortie résidentielle (sans signalisation) à tous les 41 mètres;
- que l'usage de ce tronçon de chemin a évolué vers une vocation de promenade et de récréation.

Nous croyons que la classification de ce tronçon du chemin de Stratford et de la rue Lavoie devrait être révisée. Si vous êtes d'accord avec cette position de l'A.R.L.A., vous pouvez vous permettre d'interpeller nos élus de la ville de Disraeli, de la municipalité de la Paroisse de Disraeli et de la municipalité du canton de Stratford afin que eux aussi réalisent la dangerosité de la situation actuelle.